

AVIS.

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'eau prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entrepreneuses, qui désirent utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLIETTE.
P. C. LOEDEL.
G. De LANAUDIÈRE,
A. T. VOYER.

Village d'Industrie {
le 20 décembre 1848.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les nom et raison de "CHAPELEAU & LAMOTHE" est dissoute à date de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELEAU,
J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continuer à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargne rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses relires la même attention que ci-haut. Ses prix sont plus modestes que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se trouvent toujours remarquées.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Écoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.—jeo

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE



DE J. M. LAMOTHE,
RUE NOTRE-DAME,
Vis-à-vis le Séminaire.

Montréal, 12 janvier 1849.

ESTABLISSEMENT DE RELIURE.
Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de renvoyer son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritera l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Écoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, &c., &c., &c.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 18 déc. 1848.—45.

L'ALBUM

LITTÉRAIRE ET MUSICAL
DE LA MINERVE

Le Soussigné publie Samedi dernier; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes, complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit, le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAIS TOUS LES MOIS,
Par livraisons de 40 Pages de Matières,
avec un

MORCEAU DE MUSIQUE,

au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs à La Minerve, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre, autrement on exigera 2s. 6d. de plus des rétardataires.—15. Déc.

REPERTOIRE NATIONAL
DEUX NOUVEAUX VOLUMES.
PROSPECTUS.

ORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous avons républiés.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrons atteindre que l'année 1848, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (*lectures*) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal à Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. Morin, A. N. Martin, Phan, E. P. Taché, Phan, juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rv. P. Martin, F. X. Gagné, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Paumond, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Doutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur le pécule des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs noms sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos débours et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux piastres par volume de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. — 6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

J. HUSTON.

Les personnes qui désiraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'*Avenir* ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez M.M. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guillet, au bureau de l'*Echo des Compagnies*, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthé—Isidore Bedard—M. Bilbaut—George de Boucherville—George Cartier—P. Chauveau—Rouland Charron—Dile Odile Cherrier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspe—F. X. Gagné—P. Garnot—A. J. Gingras—P. Hind—N. D. J. Jaume—Jean Jacques Lartigue—Pierre Lavoie—Leblanc de Marceau—J. Lenoir—Eugène L'Ecuver—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mercier—Amédée Pajé—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Polier—L. Plément—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quesnel—J. O. S. Raymond—A. S. Soulard—U. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vaudavel et UN TRÈS GRAND NOMBRE D'ÉCRITS ANONYMES.

À la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montreal, 29 décembre 1848.

LES MÉLANGES RELIGIEUX
ET
LA PROCHAINE SESSION.

DURANT la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte-rendu fidèle des procès des nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington, nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédures du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des *Mélanges Religieux*, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELIENS ET DEMI.

Bureaux des *Mélanges Religieux*

Montreal, 1er décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

LE SOUSIGNÉ, ayant acheté le privilège de l'auteur le Révd. Père Chiniquy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

Montreal, 22 décembre 1848.—joo.

MÉLANGES RELIGIEUX

À VENDRE,

AUX BUREAUX DES MÉLANGES ET CHEZ
LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE
VILLE,

LE CALENDRIER
ECCLESIASTIQUE ET CIVIL
POUR L'ANNÉE 1849.

C E CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sans aucun doute de la qualité du papier.

Ce Calendrier contient ce qui suit.

Le nom de tous les Saintes de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année;

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;

La liste et les termes des cours de justice;

Une table relative au commencement de l'aurore et la fin du crépuscule;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies;

Le commencement et la fin des saisons;

Le date des quatre-vingts;

Le comput ecclésiastique;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées par la plus grande exactitude;

La liste des principaux membres du Gouvernement;

La liste des membres de la Chambre Provinciale;

La liste des membres du Conseil Législatif;

La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc., etc.

La liste complétée des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc., etc., etc.

Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DÉTAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montreal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON, HACT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis peu de deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Rév. Anges MACDONELL, V. G., assisté du Rv. J. FARREL et du Rv. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Pieds dans nos meilleures localités, le collège de Kingston est, sans conteste, une des plus belles institutions de ce genre; aussi par son étendue, son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de largeur) et l'ordre de son terrain.

La vue donne, l'autre du Lac Ontario, la Baie de Quinte, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataraqui et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation près de Kingston ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £15 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2 10s. Et les frais des ménages, à moins que les parents ne veuillent encourrir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposes à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres réservées pour l'usage du collège, sont réservées à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les soins d'Établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra pas l'admission dans le collège d'un ouvrage, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examiné, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Une pension n'est pas nécessaire pour assister à moins qu'il n'en soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents, un bulletin de la concorde et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu d'autre part pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, qui est strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre confession religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.